

tibles. Ces centres ont pour but d'aider les indigènes à s'adapter au milieu urbain avec lequel beaucoup d'entre eux ne sont pas familiers. Dans une certaine mesure, ils peuvent les aider à se trouver un logement.

En cas de gêne, ils peuvent parfois leur fournir des conseils leur permettant de résoudre leurs problèmes.

Des centres culturels sont mis sur pied dans de nombreuses régions du pays et, si je comprends bien, leur but précis est d'enseigner aux indigènes l'histoire et la culture des Indiens et des Esquimaux tout en leur donnant une certaine formation scolaire. Je crois que le cours peut durer plusieurs années. En règle générale, les gens que l'on forme dans ces centres sont au niveau post-secondaire, mais ce n'est pas essentiel.

**Le président suppléant:** Peut-être devrions-nous passer à la section traitant des Approvisionnements et services, page 47. Sénateur Phillips, vous remarquerez sans doute, que \$1,400,000 sont réservés à l'Île-du-Prince-Édouard.

**Le sénateur Phillips:** J'aimerais souligner que toutes les provinces ont reçu des subventions proportionnelles y compris l'Ontario.

**Le président suppléant:** Pouvons-nous passer aux Transports, page 49?

**Le sénateur Phillips:** Excusez-moi. Avant d'en terminer avec les Approvisionnements et Services, je remarque que \$1,272,000 sont consacrés au Bureau des services d'informatique. Je crois que le budget de la Main-d'œuvre contenait également une rubrique de ce genre. Pouvez-vous m'expliquer à quoi est dû le déficit du Bureau des services d'informatique?

**M. MacDonald:** Monsieur le président, sans vouloir faire de l'esprit, le Bureau des services d'informatique a enregistré un déficit parce que ses dépenses ont excédé ses revenus.

**Le sénateur Phillips:** C'est exactement la raison pour laquelle j'ai posé la question.

**M. MacDonald:** Ce service devait fonctionner comme une entreprise commerciale; la totalité de ses frais ne devait pas être couverte directement par des affectations de crédits, mais par les clients, c'est-à-dire les autres ministères. Depuis que cette institution a fonctionné sur ce qu'on appelle le fonds renouvelable, elle a subi des pertes. Le ministère est actuellement en train de repenser le fondement même de cette institution. Je dois dire que les quelques dernières années n'ont pas été rentables mêmes pour les bureaux de services commerciaux; en effet, beaucoup ont eu des difficultés financières.

**Le sénateur Phillips:** Si je comprends bien, certains ministères d'État retiennent les services d'entreprises privées. Cela peut être dû à la programmation ou à autre chose, je ne suis pas expert en ordinateur et je ne le comprends pas. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi quand le Bureau des services d'informatique des Approvisionnements et Services accuse un déficit, d'autres ministères font appel à des entreprises privées?

**M. MacDonald:** Il y a plus d'une raison. L'une d'entre elles est que le Bureau des services ne peut pas toujours s'acquitter de certains travaux qui peuvent être fait à l'extérieur. Une autre raison qu'il faut mentionner, c'est que le gouvernement, comme je l'ai dit, a tenté d'en faire de ce service une entreprise concurrentielle. S'il lui avait

donné le monopole, le Bureau n'aurait pas fonctionné comme une entreprise commerciale.

**Le sénateur Phillips:** On a fait dernièrement beaucoup de publicité du fait que le ministère de la Défense nationale projette d'avoir son propre service d'informatique. Y a-t-il une raison spéciale qui l'empêche d'utiliser le service actuel?

**M. MacDonald:** Monsieur le sénateur, faites-vous allusion au projet logistique de ce ministère, à son ordinateur d'approvisionnement? Je crois qu'il s'agit là du plus important projet que le ministère de la Défense nationale étudie à présent.

**Le sénateur Phillips:** Oui.

**M. MacDonald:** Il faut tenir compte de l'aspect de la sécurité et il serait beaucoup plus efficace si la Défense nationale avait ses propres services d'informatique au lieu de voir son travail mêlé à celui des autres ministères. Il s'agit d'un travail hautement spécialisé.

**Le président suppléant:** Transports, page 49, le pilotage et la Société des transports du Nord. Ces questions ont été traitées en même temps que les mandats du gouverneur général dont a parlé le ministre. Il n'y a qu'un seul mandat pour le tout.

**Le sénateur Phillips:** Dans le domaine du transport, monsieur le président, je dois surveiller de très près, comme vous le savez, l'attitude des hommes de loi. Je crois que diverses administrations de pilotage ont conclu des contrats de services avec certains avocats-conseils. Une partie de cette somme couvre-t-elle des contrats signés avec les conseillers juridiques?

**M. MacDonald:** Je ne peux répondre à cette question. Je peux expliquer le but du mandat; les sommes que vous voyez sont comprises dans les mandats spéciaux énumérés à l'appendice du petit livre bleu. Cela couvrira le fonctionnement et le déficit normal des administrations de pilotage. Si ces dernières recourent à des conseillers juridiques, il faudrait les payer sur les fonds des autorités de pilotage.

**Le sénateur Phillips:** Si je comprends bien, les rémunérations pour ces services à temps partiel s'échelonne de \$52,000 à \$75,000 par an. J'aimerais savoir quel pourcentage des chiffres a été justifié par chaque autorité de pilotage.

Mon autre question concerne le prêt à la Société des Transports du Nord pour l'achat d'un nombre de péniches. A-t-on fait un appel d'offres pour les péniches en question?

**M. MacDonald:** Il nous faudrait le demander.

**Le sénateur Phillips:** Pouvez-vous me dire si elles ont été construites au Canada avec des matériaux canadiens? J'ai vu dans les procès-verbaux de l'autre endroit des commentaires sur le fait que les moteurs étaient construits aux États-Unis. Nous pourrions certainement les construire au Canada.

**Le président suppléant:** Pourrions-nous avoir une note à ce sujet? Nous passons maintenant au Conseil du Trésor. Les 60 millions de dollars ont été expliqués par le ministre.